

The Entry into Force of the CTBT: New Opportunities?

The 1996 Comprehensive Nuclear-Test-Ban Treaty (CTBT) is one of the most important treaties in the toolbox of measures to promote and assist progress towards nuclear disarmament. Once in force, the Treaty would prohibit all nuclear weapons tests in all environments for all time. Under Article XIV of the Treaty, 44 named states are required to ratify the CTBT before it can enter into force. If the US were to ratify, it would encourage key states such as China, Israel and India to ratify soon after and other remaining hold outs would be under great international pressure to do likewise.

UNIDIR's project analyses the CTBT's current predicament with a view to understanding its implications in today's strategic climate and finding ways of bringing the treaty into force, and is publishing a book that analyses the negotiations in Geneva, with a view to forming new understanding of the purposes and intended effects of the Treaty and its importance for a more secure world.

UNIDIR's project is contributing to worldwide efforts to bring the CTBT into effect as soon as possible. We are helping prepare the ground through greater understanding of the treaty's significance, addressing key national objections, and tackling the myths that have grown up around the treaty and its provisions since 1996—so that when the political climate is more conducive to nuclear disarmament efforts, recommendations on how to proceed with ratification are available and the opportunity can be seized.

For more information, please contact:

Kerstin Vignard

Tel.: +41 (0)22 917 15 82

Fax: +41 (0)22 917 01 76

kvignard@unog.ch



UNIDIR
United Nations Institute
for Disarmament Research
Palais des Nations, A.522
CH-1211 Geneva 10
Switzerland
www.unidir.org

UNIDIR activity

L'entrée en vigueur du TICE : de nouvelles perspectives ?

Le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE) de 1996 est l'un des traités les plus importants pour promouvoir et favoriser le désarmement nucléaire. Une fois en vigueur, le traité interdira à tout jamais tout essai d'arme nucléaire dans quelque milieu que ce soit. L'article XIV du Traité précise que le traité n'entrera en vigueur que lorsque 44 États précis l'auront ratifié. Si les États-Unis décidaient de ratifier, ils encourageraient des pays clés comme la Chine, Israël et l'Inde à ratifier peu après et d'autres pays réfractaires subiraient une forte pression internationale pour faire de même.

Le projet de l'UNIDIR analyse la situation délicate dans laquelle se trouve aujourd'hui le TICE et tente de comprendre les conséquences que cela peut avoir sur le climat stratégique actuel et de trouver un moyen de parvenir à l'entrée en vigueur du traité. Ce projet donne lieu à la publication d'un ouvrage qui analyse les négociations à Genève afin de favoriser une nouvelle compréhension du but du Traité et de son importance pour un monde plus sûr.

Le projet de l'UNIDIR s'inscrit dans les efforts menés dans le monde pour obtenir dès que possible l'entrée en vigueur du traité. Nous voulons favoriser une meilleure compréhension de l'importance du traité en répondant aux principales objections nationales et en dénonçant les idées fausses qui circulent depuis 1996 sur le traité et ses dispositions de sorte que lorsque le climat politique sera plus propice aux efforts de désarmement nucléaire. Des recommandations concernant la ratification seront alors disponibles pour ne pas manquer cette occasion.

Pour plus d'informations, veuillez contacter :

Kerstin Vignard

Tél. : +41 (0)22 917 15 82

Fax : +41 (0)22 917 01 76

kvignard@unog.ch

UNIDIR
Institut des Nations Unies
pour la recherche sur le désarmement
Palais des Nations, A.522
CH-1211 Genève 10
Suisse
www.unidir.org